

COMMUNE DE LANDEDA
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
Séance du mercredi 11 février 2026 à 18h.

Date de convocation	
29 janvier 2026	
Nombre de membres	
en exercice	présents
13	10
Pouvoirs donnés	
/	
Secrétaire de séance	
/	

L'an deux mille vingt-six, le onze février à 18h, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de LANDEDA (Finistère), légalement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil municipal en séance ordinaire sous la présidence de Madame Danielle FAVE, Vice-Présidente.

PRÉSENTS
Danielle FAVE, Martine KERFOURN, Catherine COUSTANCE, Muriel COLOMBAT, Alain GAUTHIER, Hélène DE BOURMONT, Jean-Yves LE GUEN, Brice ABDEBREIMA, Laurent QUEZEDE et Brigitte PAITEL
EXCUSÉS
David KERLAN, Pascale BIHANNIC, Sophie ROUGE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 JANVIER 2026

Madame FAVE Danielle demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du CCAS du 28 janvier 2026.

Pas d'observations.

Danielle FAVE précise que la collecte nationale de la banque alimentaire va changer de date. Un sondage établi par la banque alimentaire a fait remonter que la collecte en fin de mois est moins bien accueillie qu'en début de mois. De ce fait ce sont les 7 et 8 novembre 2026 qui ont été retenus pour cette année.

2026/02

BUDGET PRIMITIF 2026

Après les informations générales concernant les budgets communaux communiqués par Mme FAVÉ, elle présente et commente le projet de budget primitif 2026 du C.C.A.S.

Ce budget s'équilibre en Dépenses et en Recettes à la somme de 61 500 €.

Pour mémoire en 2025, équilibre à 59 000 €.

Après cette présentation et délibération, les membres du C.C.A.S., à l'unanimité,

- APPROUVENT le budget primitif 2026.

Mme FAVÉ expose à l'assemblée que plusieurs demandes de subventions sont parvenues en mairie.

Elle propose d'aider :

- l'association « BANQUE ALIMENTAIRE DU FINISTERE » par le versement d'une subvention de 304 €. Cette somme est calculée de la façon suivante : 24 € d'adhésion + 280 € (28 € x 10 bénéficiaires),
- l'association « LES RESTOS DU CŒUR » par le versement d'une subvention de 500 €. Montant proposé par M. le Maire à la suite de la rencontre avec cette association.

Après cet exposé, et délibération, les membres du C.C.A.S. à l'unanimité,

- DÉCIDENT d'accorder les subventions mentionnées ci-dessus,
- DIT que les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2026 à l'article 65748 « subventions de fonctionnement aux associations ».

Mme FAVE évoque également la demande de subvention reçue de l'association « ADMR DES 2 ABERS » pour les animations qui seront effectuées sur 2026. Pour cette demande il n'y a pas beaucoup d'éléments, seules les dépenses sont inscrites. Des précisions seront demandées. Prévoir une rencontre avec l'ADMR.

Cette demande de subvention sera donc représentée lors d'une prochaine réunion.

Laurence Gourmelon va se rapprocher des CCAS de Plouguerneau et Lannilis pour connaître leur montant de subvention accordée à l'ADMR.

INFORMATIONS DIVERSES

✓ Calendrier de distribution de la banque alimentaire

Rappel : Les membres du CCAS restant élus jusqu'à la nomination des nouveaux membres du CCAS qui aura lieu après les élections municipales. Les distributions devront être assurées jusqu'à là.

Danielle FAVE remercie les membres du CCAS présents pour leur implication toutes ces années. Ce conseil d'administration étant le dernier avant le renouvellement des membres après les élections municipales.

Fin de la réunion à 18h40.